



Nicollin SAS

1202 SAINT FONS DI

30/05/2023

Tél. : 04 72 89 05 70

Fax : 04 78 67 16 70

Facture N° : 231204269

Code client : C0020110

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC**

SCAP HOTEL KYRIAD HOTEL PRESTIGE CH

EZ TAKE A WASTE

24 AVENUE DE CLICHY

75009 PARIS

FRANCE

N° TVA :

Page 1 sur 2

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Chantier OM - 9 RUE AIME COTTON OM - 9 RUE AIME COTTON 69800 SAINT PRIEST Période de Facturation du 01/03/2023 au 31/03/2023 Bon N°: 120203231691 du 13/03/2023 Bon N°: 120203230755 du 06/03/2023 Bon N°: 120203231068 du 08/03/2023 Bon N°: 120203232779 du 20/03/2023 Bon N°: 120203233570 du 24/03/2023 Bon N°: 120203233889 du 27/03/2023 Bon N°: 120203234253 du 29/03/2023 Bon N°: 120203234677 du 31/03/2023 Bon N°: 120203230127 du 01/03/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs.

La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : **FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPLPD**
SOCIETE GENERALE : **FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX**

Date
Centre
Facture N°
Client N°

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon



Nicollin SAS

1202 SAINT FONS DI

30/05/2023

Tél. : 04 72 89 05 70

Fax : 04 78 67 16 70

Facture N° : 231204269

Code client : C0020110

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106

69192 SAINT FONS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC**

SCAP HOTEL KYRIAD HOTEL PRESTIGE CH

EZ TAKE A WASTE

24 AVENUE DE CLICHY

75009 PARIS

FRANCE

N° TVA :

Page 2 sur 2

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Bon N°: 120203231420 du 10/03/2023							
Bon N°: 120203230487 du 03/03/2023							
Bon N°: 120203232032 du 15/03/2023							
Bon N°: 120203232438 du 17/03/2023							
Bon N°: 120203233144 du 22/03/2023							
Location Bac roulant 770I / ORDURES MENAGERES AU BAC - Traitement - Unité	7,000	9,38	20,00	65,66	9,38	65,66	0,0000
ORDURES MENAGERES AU BAC - Traitement - Unité	107,000	17,16	20,00	1 836,12	17,16	1 836,12	0,0000
COLLECTE BACS BOM - Unité	14,000	24,10	20,00	337,40	24,10	337,40	0,0000
Règlement par Chèque au 30/06/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs. La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	2 239,18 €
TVA 20,00	447,84 €
TVA	
TOTAL T.T.C.	2 687,02 €

TVA sur Encaissement

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPLPD

SOCIETE GENERALE : FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXX

Centre d'Exploitation :

Adresse Client :

NICOLLIN SAS

SCAP HOTEL KYRIAD HOTEL PRESTIGE

1202 SAINT FONS DI

ST PRIEST CHEZ TAKE A WASTE

14 RUE CHARLES MARTIN

24 AVENUE DE CLICHY

69190 SAINT FONS

75009 PARIS

SIRET: 77564414900244

Tél. : 04 72 89 05 70 / Fax : 04 78 67 16 70

Date 30/05/2023
Centre 1202
Facture N° 231204269
Client N° C0020110

Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONS CEDEX
accompagné de ce papillon